

Informations de base

2011/2717(RSP)

RSP - Résolutions d'actualité

Résolution sur le Soudan et le SudSoudan: situation après le référendum de 2011

Subject

6.10.04 Situation politique des pays-tiers, conflits régionaux et locaux
6.40.07 Relations avec les pays d'Afrique

Zone géographique

Soudan
Soudan du Sud

Procédure terminée

Acteurs principaux

Commission européenne

DG de la Commission

Commissaire

Instruments de politique étrangère

ASHTON Catherine

Événements clés

Date	Événement	Référence	Résumé
07/06/2011	Débat en plénière		
09/06/2011	Décision du Parlement	T7-0267/2011	Résumé
09/06/2011	Résultat du vote au parlement		
09/06/2011	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure

2011/2717(RSP)

Type de procédure

RSP - Résolutions d'actualité

Sous-type de procédure

Résolution sur déclaration

Base juridique

Règlement du Parlement EP 136-p2

État de la procédure

Procédure terminée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document

Commission

Référence

Date

Résumé

Proposition de résolution		B7-0349/2011	06/06/2011	
Proposition de résolution		B7-0350/2011	06/06/2011	
Proposition de résolution		B7-0352/2011	06/06/2011	
Proposition de résolution		B7-0354/2011	06/06/2011	
Proposition de résolution		B7-0355/2011	06/06/2011	
Proposition de résolution		B7-0356/2011	06/06/2011	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T7-0267/2011	09/06/2011	Résumé

Résolution sur le Soudan et le SudSoudan: situation après le référendum de 2011

2011/2717(RSP) - 09/06/2011 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Suite au débat qui a eu lieu sur le même thème le 7 juin 2011, le Parlement européen a adopté une résolution sur le Soudan et le Sud-Soudan, après le référendum de 2011.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, ALDE, ECR et Verts/ALE.

Le Parlement se félicite de l'évolution positive au Soudan et au Sud-Soudan lors du référendum qui a eu lieu du 9 au 15 janvier 2011 et qui a vu une écrasante majorité de la population se prononcer en faveur de la création d'un État indépendant au Sud-Soudan. Il se réjouit également des efforts déployés par l'ensemble des parties à l'Accord de paix global (APG) et des engagements pris par les intéressées. Il y voit un signe positif de coexistence pacifique entre les deux pays.

Respectant totalement l'issue du référendum, le Parlement demande aux acteurs du Nord-Soudan et du Sud-Soudan de continuer à s'engager activement dans la promotion de la gouvernance démocratique et dans l'instauration durable de la paix dans le respect des droits de l'homme et des droits sociaux et économiques. Il invite les autorités soudanaises à promouvoir le développement du Sud-Soudan afin d'en faire un État moderne, pluraliste et démocratique.

Il condamne toutefois vivement l'attaque perpétrée délibérément le 10 mai 2011 contre la mission des Nations unies au Soudan (MINUS) dans la région d'Abyei et dénonce sa militarisation tant par le Nord que par le Sud-Soudan. Il invite dès lors les deux parties à l'APG de continuer à assurer la sécurité et la sûreté de l'ensemble des populations du Soudan et invite **les forces armées du Soudan et du Sud-Soudan à se retirer d'Abyei**.

Soutenant les efforts déployés par le groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine sur le Soudan, dirigé par M. Thabo Mbeki, pour faciliter les négociations entre les deux parties à l'APG, les députés réaffirment que l'Union européenne doit être prête à accorder toute nouvelle assistance qui s'avèrerait nécessaire. Ils invitent l'ensemble des parties à l'APG **à établir un dialogue continu et constructif** pour répondre aux questions soulevées au lendemain du référendum (tracé de la frontière commune, accords de citoyenneté pour les citoyens du Nord comme du Sud, partage des recettes du pétrole, utilisation des pipelines et consultations populaires au Nil bleu et au Kordofan-Méridional).

Parallèlement, le Parlement se félicite que le Conseil ait annoncé, le 17 mai 2011, l'octroi de 200 millions EUR au Sud-Soudan en sus des 150 millions EUR accordés l'an dernier pour venir en aide aux populations les plus vulnérables du Soudan (actions dans le domaine de l'éducation, la santé, l'agriculture, la sécurité alimentaire et le renforcement des capacités institutionnelles). Il demande l'adhésion de toute urgence du Sud-Soudan à l'accord de Cotonou et invite l'Union européenne à prendre toutes les mesures nécessaires pour mobiliser dans les meilleurs délais les fonds du FED.

Il souligne que l'Union européenne devra jouer un rôle de premier plan lors de la conférence des pays donateurs pour le Sud-Soudan, et appelle le gouvernement de cette entité à mettre en œuvre une politique faisant en sorte que les capitaux étrangers investis dans les ressources naturelles profitent à la population et au développement de l'économie nationale pour lutter ainsi contre la pauvreté. Le Parlement souligne également l'importance de maintenir l'aide humanitaire de l'Union en faveur du Soudan et du Sud-Soudan au-delà du 9 juillet 2011.

Les députés saluent la décision du Conseil de sécurité des Nations unies de prolonger le mandat de la mission des Nations unies au Soudan (MINUS) et d'envoyer un contingent additionnel de forces de maintien de la paix dans le pays. Pour le Parlement, la présence permanente des Nations unies sur place est extrêmement précieuse pour l'évolution pacifique de deux États viables. Dans la foulée, il prie le gouvernement du Sud-Soudan d'adopter une approche transparente, responsable et inclusive de la gouvernance à travers le processus de révision constitutionnelle.

Sur la question du Darfour, le Parlement invite toutes les parties à respecter les accords de cessez-le-feu et de cessation des hostilités déjà signés. Il demande enfin que toutes les parties au conflit y soient représentées, de même que la société civile et les responsables politiques locaux, régionaux, nationaux et internationaux.